## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Septembre 2023**

208x23

## MOTION

## SOUTIEN DE LA DÉMARCHE ENGAGÉE PAR LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU RELATIVE À L'INSTAURATION DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU CANAL DE MARSEILLE ET DU BASSIN DU RÉALTOR

Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, le Préfet des Bouches-du-Rhône a prescrit, par arrêté préfectoral, l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes sur la commune des Pennes Mirabeau, relative à l'instauration de périmètres de protection du Canal de Marseille et du Bassin du Réaltor.

Cette enquête publique s'est déroulée au service urbanisme de la ville des Pennes-Mirabeau, du 04/09/2023 au 06/10/2023 inclus.

Bien qu'aucun travaux ne soient envisagés sur ces parcelles privées et que les propriétaires impactés ne soient pas assujettis à l'expropriation, le Conseil municipal de la ville des Pennes-Mirabeau s'inquiète des conséquences de l'instauration de cette servitude sur plusieurs propriétés privées.

En effet, cet arrêté préfectoral a pour conséquence d'acter l'instauration de PPI (périmètres de protection immédiate), de PPRR (périmètres de protection rapprochée renforcée) et de PPRS (périmètres de protection rapprochée Simplifiée) faisant l'objet d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP), réglementant ou interdisant certaines activités, installations, aménagements, travaux ou utilisations du sol de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux de la retenue du Réaltor.

Aussi, à la demande de Monsieur le Maire, un rendez-vous est prochainement prévu avec les représentants de la société du Canal de Marseille visant à évaluer précisément l'impact de cette servitude ainsi qu'à trouver des compensations pour les propriétaires des parcelles impactées par cette servitude.

Par cette motion, le conseil municipal des Pennes-Mirabeau soutient la démarche engagée par la municipalité auprès de la société du Canal de Marseille et appelle à ce que des contreparties à l'instauration de cette servitude soient trouvées.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE cette motion

- SE PRONONCE comme suit :

POUR: 34 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE ROMAIN AMARO LE MAIRE MICHEL AMIEL